

Charte de Confiance Hôtellerie-Restauration

Public concerné

- Entreprises hôtellerie et restauration : codes NAF 55.10Z (Hôtel et autre hébergement similaire) et 56.10 A (Restauration traditionnelle)
- Tout effectif

Objectifs

- Mieux recruter, mieux accueillir et mieux fidéliser tous les salariés de votre entreprise
- Intégrer un dispositif qui vous permet de mieux recruter, mieux gérer, et mieux fidéliser votre personnel permanent ou non.
- Bénéficier des mises à jour en matière de la législation du travail
- Bénéficier d'ateliers thématiques sur le management des Ressources Humaines
- Bénéficier d'une bonification possible de 5% dans le cadre d'un dossier CAP TOURISME du Conseil Régional Pays de Loire (à la condition d'être dans une démarche qualité reconnue par le plan QUALITE TOURISME)

Contenu / Démarche

Adhérer volontairement au dispositif de la Charte de Confiance grâce à :

- Un accompagnement personnalisé et gratuit d'un conseiller tourisme de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire qui proposera des outils pour faciliter la gestion de votre personnel
- La mise à disposition d'une boîte à outils qui comprend plus de 15 documents tels que: modèles de contrat de travail, livret d'accueil, organigramme, document unique sur la prévention des risques...
- Une mise à jour de ces outils validés par la DDTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle), les syndicats professionnels et les syndicats des salariés.

Infos pratiques

Coût : gratuit pour l'entreprise, pris en charge à 100% par la CCI de Maine-et-Loire

Lieu : en entreprise

Contact :

David GARREAU

Tél : 02.41.83.53.71

E-mail : david.garreau@maineetloire.cci.fr